

## VIDE – GRENIER 2020

Dimanche 2 Février 2020 de 9h à 18h

Complexe sportif de Poulpry à Bénodet

### Règlement à lire attentivement et conserver

1 Ce vide-grenier organisé par des parents bénévoles, ouvert à tous (avec maximum 25% du métrage linéaire dédié aux professionnels), a pour but de financer les activités culturelles et sportives des enfants.

2 Le droit d'inscription est fixé à **5 € par mètre linéaire pour les adultes (10 mètres maxi. par adulte)**  
**2 € par mètre pour les enfants de moins de 15 ans devant exposer des objets en lien avec leur âge.** **ATTENTION : location limitée à 1 mètre par enfant présent sur le stand !**

3 La demande d'inscription est prise en compte dès réception du bulletin (dûment complété, daté et signé), d'une enveloppe affranchie et du chèque de paiement. L'exposant reçoit un bon avec son emplacement une semaine avant la manifestation. Si, à réception du bulletin, il n'y a plus d'emplacement disponible conforme aux souhaits précis ou à la qualité du demandeur, celui-ci est mis sur liste d'attente et prévenu 15 jours au moins avant la manifestation, afin de convenir des modalités de contact en cas de désistement. Les sommes engagées restent dues lorsqu'un désistement est signifié moins de 48h avant la manifestation.

4 Selon l'article 321-9 du code pénal, modifié par décret n°2009-16 du 7 janvier 2009, les participants non professionnels doivent attester sur l'honneur de la « non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile ».

5 Le jour de la manifestation, l'exposant doit se munir de la pièce d'identité ou carte professionnelle mentionnée sur le bulletin de réservation en cas de contrôle par les autorités compétentes.

6 Les objets présentés sont sous la responsabilité du seul exposant tant en cas de casse que de vol ou tout autre préjudice ; les matières inflammables sont interdites dans l'enceinte de l'établissement où il est interdit de fumer ; le négoce d'animaux, la vente d'armes et d'articles prohibés (ivoire...) sont interdits.

7 L'emplacement attribué est pourvu de tables sur tréteaux et chaises, sauf demande contraire clairement formulée sur le bulletin de réservation (Exemple : je réserve 5m et souhaite 4m avec tables + 1m sans table pour disposer un portant). Tables et chaises sont installées et mises à disposition par l'organisation.

8 Seules les personnes inscrites doivent être présentes sur le stand qui ne peut être partagé ou cédé sans l'accord de l'organisation. **Le stand ne peut en aucun cas s'étendre en dehors de la place autorisée, ni en bout de rangée ni dans les allées** par respect des normes d'évacuation (Cf. § 7 pour les objets au sol)

9 Les issues de secours doivent être dégagées en permanence et maintenues fermées. Des cendriers sont à disposition des fumeurs à l'extérieur du bâtiment, devant l'entrée « visiteurs ».

10 La circulation est réglementée sur l'ensemble du site : **il est interdit de stationner à proximité du bâtiment entre 9h et 18h** (une aire de stationnement est réservée aux exposants au cours de cette période), de gêner l'accès des secours et d'entraver les couloirs extérieurs de circulation.

11 **Les exposants sont accueillis dès 7h30 et autorisés à remballer à partir de 18h00.** Le public est accueilli à partir de 9h00 (1,50 € de droit d'entrée / gratuit pour les enfants de moins de 15 ans)

**ATTENTION : mise en place strictement interdite la veille !**

12 L'organisation se réserve le droit de refuser les exposants susceptibles de troubler le bon déroulement de la manifestation (notamment ceux n'ayant pas respecté les § 8 à 11 ci-dessus les années précédentes)

13 Boissons chaudes et fraîches, casse-croûte, viennoiseries et crêpes sont en vente sur place. Un café est offert par bon de réservation « adulte », un second au-delà de 4 mètres « adultes » réservés.



# VIDE – GRENIER 2020



Dimanche 2 Février 2020 de 9h à 18h

Complexe sportif de Poulpry à

Bénodet

## Bulletin de réservation à retourner

**Particulier \*:** Nom(s) - prénom(s) adulte(s) présent(s) : .....  
Prénom(s) enfant(s) présent(s) : .....  
Adresse : ..... CP et Ville : .....  
(: ..... Mobile : ..... Courriel : .....  
Pièce d'identité (Nature et N°) **présentée le jour J** : .....  
délivré(e) le : ..... par : .....

**OU**

**Professionnel :** Nom : ..... Prénom : .....  
Raison sociale : .....  
Adresse : ..... CP et Ville : .....  
( ..... Courriel : .....  
Registre du commerce N° (**K-bis obligatoire le jour J**) ..... Activité .....  
délivré le : ..... par : .....

**Nature des objets exposés (OBLIGATOIRE) :** .....  
.....

**Réservation**      **Adulte(s) :** je règle.....€ pour réserver.....mètre(s) à **5 euros** le mètre linéaire.  
**Enfant(s) :** je règle.....€ pour réserver.....mètre(s) à **2 euros** le mètre linéaire ( **limité à 1 mètre par enfant présent** )  
**Je précise que je souhaite .... mètres avec tables et ....mètres sans table pour disposer des portants et objets au sol.**

Parent d'élève de l'Ecole de Kernévez, je me propose d'aider l'APE à organiser cette manifestation finançant les activités de mon enfant tout au long de sa scolarité (poney, musées, livres, etc) en aidant ...

- ... à la mise en place des tables et de l'affichage, le samedi après-midi ;
- ... à la surveillance et à l'accueil des exposants (parking et salle) de 7h à 9h ;
- ... à débarrasser la salle de 18h à 20 h.      *Merci de sélectionner une ou plusieurs options SVP*

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement ci-joint et déclare l'accepter sans réserve.

\*Selon l'article 321-9 du code pénal, les participants non professionnels attestent sur l'honneur de leur « non participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile ».

A..... le..... **SIGNATURE**

**Pour vous inscrire, merci de nous expédier au plus vite :**

- ce bulletin dûment complété, daté et signé + un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'« APE de Kernévez »
- une enveloppe timbrée, à vos nom et adresse pour l'envoi de vos emplacement et « bon pour un café »

*N.B.: les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte / pensez à conserver le règlement ci-contre !*

